

Communiqué de presse

David TAUPIAC, Député du Gers

## **Défense de la chasse traditionnelle de la palombe au filet**

Ce matin, en tant que Député du Gers, j'ai participé à une réunion stratégique organisée par Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, consacrée à la défense de la chasse traditionnelle de la palombe au filet. Étaient également présents mon collègue sénateur Franck Montaugé, Jean-Paul Dupré, Président de la Fédération de chasse du Gers, ainsi que sa directrice Gladys Gonnet, aux côtés d'autres représentants du monde cynégétique du sud-ouest.

La chasse à la palombe au filet, ou chasse à la pantière, est une pratique ancestrale profondément ancrée dans la culture et l'identité du sud-ouest de la France. Elle concerne les départements du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Cette forme de chasse se distingue par son caractère traditionnel, artisanal et extrêmement sélectif, avec des prélèvements limités, bien loin d'une logique de chasse intensive.

Pourtant, cette pratique est aujourd'hui fragilisée par une décision de la Commission européenne qui, début 2025, a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'un recours contre la France, lui reprochant de ne pas respecter la directive européenne « Oiseaux », en vigueur depuis 2009. Cette directive encadre strictement les modalités de chasse des espèces d'oiseaux sauvages au sein de l'Union.

Un dossier de demande de dérogation avait été déposé par la France afin de préserver cette tradition. Cependant, il n'a pas reçu un avis favorable de la part des instances européennes, malgré le fait qu'il remplissait, selon les fédérations de chasse et les élus concernés, l'ensemble des critères exigés pour bénéficier d'une telle dérogation.

Face à cette situation, la Ministre s'est engagée à reprendre en main le dossier. Elle a annoncé vouloir le retravailler en lien étroit avec les présidents des fédérations de chasse des départements concernés, afin de renforcer son argumentaire et mieux l'adosser aux réalités du terrain. Il s'agit de bâtir un dossier plus robuste, plus lisible juridiquement, et qui fasse mieux valoir la spécificité de cette pratique traditionnelle.

L'ensemble des parlementaires et des présidents de fédération présents à cette réunion ont unanimement demandé que ce dossier bénéficie d'un soutien fort et d'un véritable portage politique de la part du gouvernement français. Il en va de la sauvegarde non seulement d'un mode de chasse respectueux de la biodiversité, mais aussi d'un pan entier du patrimoine immatériel du sud-ouest.

Pour ma part, je continuerai à défendre avec conviction cette chasse traditionnelle et à porter auprès de la Ministre la voix des chasseurs du sud-ouest. Nombre d'entre eux vivent aujourd'hui cette situation comme une profonde injustice. Ils craignent également que cette fragilisation institutionnelle alimente de nouvelles procédures contentieuses de la part d'associations opposées à la chasse.

Il est essentiel de préserver l'équilibre entre la protection de la biodiversité, à laquelle chacun doit contribuer, et la reconnaissance des savoir-faire culturels et pratiques rurales qui forgent l'identité de nos territoires.

